

L'aide en médecine dentaire

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **55 (1967)**

Heft 80

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271860>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Point de vue

Du temps libre pour les mères de famille

En 1967, à Genève, les heures de travail exigées par semaines sont :

pour les ouvriers (bois et bâtiment)	d'env. 45 heures
pour les employés	d'env. 44 heures
pour les vendeurs	d'env. 48 heures
pour les professeurs	d'env. 25 heures

Et pour les mères de famille ? Avez-vous déjà essayé de répondre à cette question ?

Vous direz que cela dépend du nombre et de l'âge des enfants, et aussi du fait que la femme exerce ou non une activité en dehors de ses pénates. Faisons donc d'abord trois groupes distincts :

a) les femmes « qui ne font rien », comme on disait il n'y a pas si longtemps, c'est-à-dire qui font TOUT, dans leur ménage et envers leurs enfants, mais dont les innombrables gestes et le temps occupé ne leur rapportent aucun gain ;

b) les femmes qui travaillent au dehors et touchent un salaire. Elles ont, sinon tout, du moins une bonne part du travail de maison et des soins aux enfants — plus le souci en entier ;

c) celles qui travaillent chez elles, à côté de leur ménage : certaines ouvrières, les artisanes, les artistes et les nombreuses paysannes.

Avant de voir les « avantages » de chaque catégorie, signalons qu'il ressort des études sur le sujet qu'au milieu de notre siècle, seule la femme mariée sans enfants et n'ayant pas d'occupation au dehors de son ménage, ne travaillait pas tout à fait 40 heures par semaine. Les mères de famille, elles, sont occupées de 65 à 88 heures à répartir sur sept jours !

Revenons maintenant à notre petite classification :

Les mères du groupe a

Sans toucher aucun salaire elles sont occupées tout le jour et souvent dérangées la nuit si elles ont de jeunes enfants.

Elles ne se sentiraient généralement pas le droit d'alléger un peu leur travail en mettant ceux-ci une partie de la journée dans des garderies, puisqu'elles « ne travaillent pas », comme elles vous le diront elles-mêmes ! alors, qu'au contraire, elles ont double travail : s'occuper de la maison et des petits. Quand ceux-ci iront à l'école, le même interdit les empêchera de les inscrire aux cuisines scolaires ou aux classes gardiennes. (Celles-ci devraient être transformées, comme elles le sont déjà au Cycle d'orientation, en études surveillées ; en attendant, espérons-le, les « moments créatifs » car, après toutes ces heures d'école, pourquoi encore tant de devoirs ?)

Ce qui fait, qu'année après année, sans avoir l'impression d'accomplir un vrai métier, elles seront là, présentes et disponibles. En outre, et c'est peut-être le plus décevant pour elles, elles savent très bien qu'aujourd'hui l'opinion publique ne reconnaît guère de valeur à ce labeur incessant, à recommencer indéfiniment et qui ne rapporte rien. Et pourtant, quand ces mères, comme aussi celles des autres groupes font défaut, tout est bouleversé et il est difficile et coûteux de les remplacer.

Dans le groupe b

Les femmes ont une occupation professionnelle « extra foyer ». Elles ont l'avantage, sur les premières, de toucher un salaire en échange de leur peine, ce qui les valorise. En changeant de milieu et en se colletant au monde, elles acquièrent sur différents plans une indépendance certaine. Les plus déséquilibrées de cette catégorie, celles qui doivent absolument gagner (en faisant en général le travail le moins intéressant et le plus mal payé) soit parce qu'elles sont seules pour assurer la marche du ménage, soit que le gain de leur mari est vraiment trop bas, ne pourront se payer le luxe d'avoir trop de scrupules ; elles seront en général bien contentes des avantages offerts par l'école (avantages qui, présentés de

la manière dont ils le sont, font cependant des enfants qui en profitent des exceptions peu enviées des autres...).

Les femmes qui travaillent au dehors, plus par goût que par pure nécessité, ont souvent un métier qui leur plaît et mieux payé. Elles utiliseront aussi les services scolaires ou autres ou, encore, prendront une aide à la maison. Les enfants des femmes de ce groupe, devant l'évidence que leur mère n'est pas toujours disponible, trouveront normal de prendre un repas ou de faire leurs devoirs en dehors du foyer. Quoique ceci n'étant pas encore généralisé, beaucoup de ces enfants doivent envier leurs petits camarades « qui rentrent chez eux ».

Les femmes du groupe c

C'est ici que nous trouvons sûrement l'ambiguïté la plus grande. En effet, les femmes de ce groupe ont, à côté de leur ménage et des soins aux enfants, une occupation ou un métier « à la maison ». Elles n'ont donc, pratiquement, jamais fini, ne quittant un ouvrage que pour en prendre un autre, puisqu'une fois fait l'indispensable qui réclame déjà tant de temps, elles se rendront à leur jardin ou à leur établi, prendront la plume ou le pinceau...

D'autre part, étant toujours là, elles n'évitent aucune des obligations que les femmes qui travaillent au dehors évitent. De plus, leur gain, quand il existe, est généralement dérisoire.

Il est probable et peu étonnant que les filles de paysans quittent la campagne plus prestement encore que les fils...

Quant à la femme artiste, quelle peine aura-t-elle pour se réserver, à côté de tout le reste, quelques heures de vrai répit, qui ne seront pas du tout des heures de loisirs, quoique sûrement de joie. Aussi, combien de femmes aux débuts prometteuses, devront tout abandonner au profit de leur famille, ce que tout le monde trouve bien naturel...

Dans cette troisième catégorie aussi, les femmes ne travaillant pas au dehors répugnent souvent à se séparer des enfants une partie de la journée puisque ceci n'est pas encore assez dans les mœurs. Cette répugnance qui découle d'une morale bourgeoise chantant les joies de la femme au foyer, entourée de sa progéniture et n'ayant guère le besoin, l'envie, et surtout la possibilité de regarder au-delà,

a la vie dure... Pour que toutes ces malheureuses harcelées ne se sentent plus coupables de se séparer un peu de leurs enfants, il faudrait que la communauté les aide.

C'est la seule solution pour diminuer les heures d'occupation obligatoire des mères. Le plus urgent, le plus important, serait donc que, dans chaque école, il y ait à midi un repas chaud pour tous les enfants. Que ça devienne normal, pour tous les enfants, de manger à l'école. L'exception serait ceux qui ne participent pas à ces repas, alors qu'aujourd'hui c'est bien sûr le contraire.

Du temps libre est nécessaire

Vous rendez-vous compte du nombre monumental d'heures libres qui reviendraient enfin aux mères — si tous les enfants restaient à l'école pour déjeuner ? quel ouf de soulagement poussé par des milliers de poitrines ! Si l'expérience était étendue aux cantons et pays voisins, l'écho en serait entendu jusqu'aux antipodes...

Peut-être certains s'inquiéteraient de ces heures libres, justement... Qu'en feront les femmes ? ce qu'elles voudront : beaucoup, qui ne le faisaient pas, travailleront au dehors. Les autres pourront lire (ce n'est pas un crime !), apprendre quelque chose, se promener ou se reposer, vivre enfin. Mais n'ayez crainte, Messieurs, il leur restera toujours assez à faire pour vous battre sur le terrain « heures occupées »...

Il est bien entendu qu'il ne devrait y avoir dans cette nouvelle formule « cuisine scolaires » aucune contrainte. On n'enlèvera pas de force leur plaisir aux femmes qui préféreront ne pas alléger un peu leurs paniers à provision et continuer à faire chaque jour, deux fois, leur petite cuisine et leur petite vaisselle individuelles...

Alors, à quand, dans notre bonne ville, les repas scolaires pour tous les gosses et un peu de temps libre pour les mères ?

Cécile

40 de nos compatriotes forgent un monde meilleur !

Environ 40 Suisses, hommes et femmes, envoyés par Helvetas, Association suisse d'assistance technique, travaillent au Népal et au Cameroun. Ils luttent là contre la faim, la maladie et l'ignorance. Leur travail est dur et il exige beaucoup de dévouement. Ces Suisses l'ont entrepris parce qu'ils savent combien cette aide est nécessaire.

Pour la tâche qu'elle a assumée, Helvetas a besoin de la compréhension et de l'aide de tout le peuple suisse. Soutenez Helvetas par un don. Votre contribution sera aussi un geste de solidarité envers nos compatriotes qui mènent un dur et patient combat pour forger un monde meilleur.

L'alcool et l'automobiliste

(Suite de la page 1)

Connaissant son propre poids et le fait que la bière blonde ordinaire contient environ 40 gr. d'alcool par litre, un vin moyen 90 gr. par litre, les liqueurs et les bitters en moyenne 224 gr. par litre, les eaux-de-vie entre 320 et 440 gr. par litre chacun pourra calculer son alcoolémie en pour mille à partir d'hypothèses données.

Une femme pesant 60 kg. et ayant absorbé un demi-litre de vin, voit donc son alcoolémie atteindre 1,06 par le calcul suivant :

$$\frac{45}{60 \times 0,55} = \frac{45}{33} = 1,06$$

Soulignons cependant que le résultat obtenu n'aura qu'une valeur purement indicative. En effet, l'alcoolémie varie dans le temps et n'atteint son maximum, pour une quantité d'alcool donnée, que 35 à 75 minutes après l'ingestion. Si la consommation s'arrête ensuite ce taux s'abaissera en moyenne de 0,15 pour mille par heure.

En ce qui concerne le taux d'alcoolémie et les effets de l'alcool il faut aussi tenir compte du mode d'ingestion (en une ou plusieurs fois...), du degré d'alcool des boissons consommées, de l'état de jeûne ou de réplétion de l'estomac, de l'accoutumance aux boissons alcooliques et de l'état général de l'individu. Le surmenage, la fatigue, la maladie (absorption de médicament) peuvent, en effet, intensifier grandement les effets de l'alcool. Dans de telles circonstances, des conducteurs même chevronnés, peuvent, après l'absorption seulement de 2 dl. de vin, par exemple, représenter un danger pour les autres usagers de la route.

Ne transformons pas l'automobile en une source de drames dont nous serions responsables.

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine Téléphone 25 35 66

GENÈVE

Le vêtement d'enfant pratique et seyant

L'aide en médecine dentaire

Elle reçoit et installe le patient, prépare les instruments et appareils nécessaires, assiste le médecin-dentiste au fauteuil, passe les instruments, aspire avec la canule, tient les écarteurs, tamponne les plaies, prépare les ciments, amalgames, pâtes pour empreintes et autres, nettoie et stérilise les instruments et les met en place, entretient les installations, développe et classe les radiographies, reçoit les appels téléphoniques et fixe les rendez-vous, contrôle le stock de matériaux et médicaments et effectue les commandes, s'occupe de la correspondance, établit et envoie les notes d'honoraires, et tient à jour le livre de compte de chèque postal et le livre de caisse

APTITUDES REQUISES

Etre très méticuleuse et d'une propreté rigoureuse. Savoir organiser son travail. Aimer le contact avec les gens et être de caractère agréable. Avoir du tact et une discrétion absolue. Avoir une bonne vue et supporter la station debout.

Formation nécessaire avant l'apprentissage

Avoir terminé sa scolarité en classe primaire supérieure, ou avoir été bonne élève en classe primaire. Connaître la dactylographie.

Age minimum d'entrée en apprentissage

Apprentissage : 16 ans révolus.

Durée de l'apprentissage (y compris la période d'essai de 2 mois) : 2 ans, la deuxième année comportant la fréquentation du cours de base.

Certificat de capacité : délivré par la Société vaudoise des médecins-dentistes (examens).

Age d'admission au cours de perfectionnement : 18 ans.

Diplôme SSO (Société suisse d'otolito-stomatologie) : après un an d'exercice de la profession, fréquentation du cours de perfectionnement et examen final.

Renseignements : Secrétariat de la Société vaudoise des médecins-dentistes, rue Belletontaine 2, 1003 Lausanne.

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE

Cours de base (env. 100 heures, à Genève, Sion ou Lausanne) : Connaissances générales de la profession. Notions d'anatomie, de physiologie et pathologie. Hygiène, bactériologie. Connaissance des médicaments, matériaux, instruments et appareils. Développement des radiographies. Entretien et soins à donner aux installations. Aide opératoire (directives concernant l'assistance du médecin-dentiste). Emploi du téléphone. Comportement à l'égard des patients. Notions de comptabilité simple (quittances, contrôle des bulletins de livraison, inscription dans le livre de CCP et de caisse, établissement d'un chèque postal). Dactylographie (jusqu'à 120 frappes à la minute).

Branches facultatives, mais recommandées

Cours de samaritain, sténographie et langue étrangère (conversation).

Cours de perfectionnement

Psychologie appliquée (comportement à l'égard des patients et mise en confiance). Aide opératoire (collaboration avec le médecin-dentiste, démonstrations pratiques au fauteuil touchant toutes les spécialités de la médecine dentaire). Prophylaxie (bases théoriques et pratiques sur l'hygiène buccale, afin que l'aide puisse enseigner la technique du brossage des dents et entreprendre des applications fluorées). Techniques radiographiques courantes (instructions pratiques relatives à la prise de clichés radiographiques). Premiers soins (mesures à prendre lors d'incidents survenant chez le patient au cabinet dentaire). Travaux techniques auxiliaires (instructions et exercices pratiques sur le collage d'empreintes, etc.). Comptabilité et correspondance.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande : Les aides en médecine dentaire diplômées, donc hautement qualifiées, sont très recherchées.

Perspective d'avenir :

L'aide en médecine dentaire peut travailler dans le cabinet d'un médecin-dentiste, une clinique dentaire ambulante, une clinique dentaire scolaire, une polyclinique, un institut dentaire ou un hôpital. Elle peut effectuer des stages intéressants tant en Suisse qu'à l'étranger et bénéficier d'un certain avancement au fur et à mesure de son perfectionnement. Par ailleurs, si elle est diplômée SSO, elle peut contribuer à la formation des apprenties.

L'offre : Une profession bien féminine, intéressante et variée. Un travail utile et attachant qui plaira à celles qui ont du goût pour la médecine et le contact avec la clientèle.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaires : 9 heures par jour, 46 heures par semaine. Vacances annuelles.

Salaire (de l'apprentie qui travaille seule et non aux côtés d'une aide formée) : premier semestre : 100 fr. par mois ; deuxième semestre : 200 fr. ; troisième semestre : 300 fr. et quatrième semestre : 400 fr. Le salaire d'une aide titulaire du certificat de capacité est de 550 fr. par mois la première année, cette somme augmentant ensuite régulièrement, entre 600 et 1180 fr. pour les diplômées.

Avantages sociaux : assurance-maladie et accidents.

SOLIDARITÉ FÉMININE

Mme Jeanne-Marie Small

Quai Capo-d'Istria 5 ☎ 25 76 53
1205 Genève

RÉDACTRICE - TRADUCTRICE

Mme Berthe Medici

6, rue Henri-Mussard ☎ 36 84 61
1208 Genève

TRADUCTRICE